



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER GÉNÉRAL LECLERC

MARDI 2 JUIN 2026

Le Mardi 2 Juin à 18h30, les Conseillers du quartier Général Leclerc se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.

Présents :

Élu : Léopold-Claude SANOGO, Adjoint délégué du quartier Général Leclerc

Conseillers de quartier :

Thomas ABERLEN, Christiane BIETTE, Constance BILLIET, Laurent CACHEUX, Adhémar de JOIGNY, Anne-Julie DELORME-EBMEYER, Aude FOUILLADE, Michel GALIBERT, Céline HECQUET, Jacqueline LE FLAHEC, Virginie LE ROMAIN, François LINDET, Laurent LYON, Alexandra MERINO, Clémentine MONPERRUS, Pierre ROBIN, Stéphane RODIN-LE HUNG

Absents excusés : Salem GAMAR, Frédérica SIBRE

Absents : Albérick DER BOGHOSSIAN

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Renouvellement des Conseils de quartier

2. Points relatifs au quartier Général Leclerc

- a. Circulation-Stationnement
- b. Sécurité
- c. Voirie-végétalisation
- d. Urbanisme-Environnement
- e. Divers

3. Questions / Réponses

4. Clôture de la réunion

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Renouvellement des Conseils de quartier

Vous avez été un certain nombre de Conseillers à souhaiter connaître les modalités pour le renouvellement des Conseils de quartier.

Pour rappel, les Conseillers de quartier ont été désignés pour 3 ans, après avoir fait acte de candidature auprès de Madame le Maire en décembre 2023.

Une Commission de sélection s'est ensuite tenue afin de désigner les nouveaux membres des quatre quartiers (Alsace, Front-de-Seine, Général Leclerc et Jean-Zay).

Vous siégez donc depuis le mois de février 2024 et votre mandat court jusqu'au 31 décembre 2026.

Un nouvel appel à candidatures aura donc lieu au cours du dernier trimestre 2026, et vous pourrez tout à fait renouveler votre demande de candidature si vous le souhaitez.

Vous serez informés de l'événement par le biais de la Plateforme participative et de sa newsletter, sur le site de la Ville, dans l'Info-Levallois, par voie d'affichage municipal, sur les réseaux sociaux de la Ville et sur l'application *Levallois&moi*.

Les candidatures pourront être déposées sur la Plateforme participative. Après réception de ces dernières, la Commission de sélection composée de 7 membres (5 élus issus du groupe de la Majorité municipale et 2 Conseillers municipaux de l'Opposition), se réunira et dressera alors une liste des nouveaux membres des Conseils de quartier. La sélection effectuée par cette Commission est entérinée par un vote à la majorité simple.

Une liste complémentaire pourra être dressée, afin de pourvoir au remplacement d'éventuels sièges vacants. À l'issue de cette Commission, les candidats recevront un mail leur indiquant s'ils ont été retenus ou pas.

La première réunion pour ces nouveaux Conseillers de quartier se tiendra en février-mars 2027.

Pour faire acte de candidature

- Sur la Plateforme participative de la Ville *Pensons Ensemble Levallois*, <https://pensonsensemble.levalllois.fr/> via un formulaire, accompagné d'une lettre de motivation à l'attention de Madame le Maire, comprenant un engagement à œuvrer en faveur de l'intérêt général
- Y joindre également copie CNI ou passeport + justificatif de domicile
- Être majeur et résider dans le quartier concerné, ou contribuer directement à la vie du quartier au titre d'une activité professionnelle

En revanche, ne peuvent se présenter aux Conseils de quartier

- Les titulaires d'un mandat électoral politique
- Les agents de la Ville
- Les agents du CCAS
- Les salariés et agents mis à disposition des associations percevant de la Ville une subvention supérieure à 23 000 euros
- Les membres du CESEL (Conseil Économique, Social et Environnemental Local)

2. Points relatifs au quartier Général Leclerc

a. Circulation-Stationnement

- **Concernant la rue Trébois** : lors de la végétalisation de la rue, il y a eu un agrandissement du stationnement "Livraisons" pour Carrefour express. Très souvent, des automobiles sont garés sur ces places. Toutefois les camions continuent de s'arrêter en plein milieu de la rue sans se garer, même lorsque les places sont libres. Résultat : bouchons rues Trébois, Louis-Rouquier, Gabriel-Péri, Aristide-Briand, etc.

Depuis plusieurs années, ces problèmes sont récurrents. Des suggestions ont été faites mais pas de changement. La Police municipale n'intervient pas suffisamment.

C'est en effet un vrai problème, ce n'est pas lié à une incompétence mais à une problématique d'incivilité. Nous avons écrit aux responsables de chez Carrefour pour leur faire part de la situation. Nous pouvons vous confirmer que la Police municipale est très souvent présente.



Néanmoins, cette remarque a de nouveau été communiquée à la Police municipale qui va effectuer davantage de contrôle.

Cela dit, si certains d'entre eux le remarquent, ne pas hésiter à appeler la Police municipale, joignable 7j/7, 24h/24.

b. Sécurité

- **Utilisation des caméras de surveillance en cas d'infraction** : ex : Vol ou dégradation d'un véhicule dans un parking privé ou municipal, avec caméras. La police refuse de visionner les faits, sans un recours auprès du Procureur, alors que lorsqu'il s'agit d'un véhicule municipal, les enregistrements des caméras de surveillance sont visionnés.

La procédure est la même, qu'il s'agisse d'un véhicule privé ou municipal qui est endommagé. Si les images sont visionnées, c'est parce que la Ville suit rigoureusement la procédure :

- Dépôt de plainte qui le permet
- La réquisition des images par l'Officier de Police Judiciaire pour mener à bien l'enquête.

Mais encore une fois, la Ville dépose plainte systématiquement.

Les Levalloisiens pensent que comme Levallois était très précurseur avec la pose des caméras, qu'il était possible de visionner leurs images. C'est une vraie frustration lorsqu'il y a des dégâts, des incivilités puisqu'il y a des caméras mises en place.

Le responsable de la Police municipale, Cyril Marle, était venu lors d'une réunion de quartier, et nous avait indiqué que si on repérait un "flag" on stoppe l'agression, mais si c'est rétrospectif, il faut demander l'autorisation et porter plainte.

Est-ce le même process à l'intérieur d'un immeuble privé, vol de vélos avec des caméras en place ? ex : Le propriétaire a porté plainte mais il n'y a pas eu de suite. L'individu a pourtant bien été identifié !

Pour les halls d'immeubles privés, c'est la Police nationale qui intervient le plus possible. La plainte remonte ensuite au Procureur et c'est lui qui décide s'il faut investiguer.

Alors, quel est le rôle réel des caméras ?

Les caméras ont un double rôle :

1) Elles permettent une vigilance permanente sur la ville et donnent donc la possibilité d'intervenir très rapidement si une anomalie est constatée.

2) Elles peuvent servir dans le cadre d'enquêtes judiciaires : si le Parquet a besoin des images, il peut adresser une réquisition auprès de la Ville, qui les lui communique (tout en sachant que nous ne stockons les images que 14 jours).

c. Voirie-végétalisation

- ***La chaussée carrelée rue Trébois, de la Mairie à la rue Louis-Rouquier est à beaucoup d'endroits, défoncée depuis plusieurs mois. C'est dangereux.***

Le réaménagement de la chaussée est bien prévu et sera voté au Conseil Municipal de juin, dans le cadre du Budget Supplémentaire.



- *De plus du côté gauche, les stationnements sont anarchiques et interdits, empêchant certains camions de passer sans arracher les branches des arbres. Est-ce qu'il serait possible de réaménager cette partie ?*

Pour ce qui est du stationnement, comme évoqué plus haut, la Police municipale a été alertée et va effectuer des passages réguliers.

- **Relance signalement concernant l'intersection Trébois/Louis-Rouquier.** Pourquoi tous ces plots, à cause desquels 2 séniors sont tombés ces derniers mois ?



Les plots ont été installés pour empêcher le stationnement sauvage. 2 raisons du choix de ces plots :

- Mieux sécurisé qu'un potelet
- Plus solides car les girations le mobilier urbain devait souvent être dégradé.

D'ailleurs, lors de la réfection de ce carrefour en plateau surélevé en enrobés clairs, tous les plots ont été conservés, mais un plot à chaque coin a été remplacé par un modèle encore plus résistant. Malgré cela, nous devons régulièrement les entretenir, preuve qu'ils subissent des chocs, protégeant ainsi les piétons et les cheminements.

Pour ce qui est de la chute, nous sommes navrés pour les personnes, mais il paraît compliqué de les rendre plus visibles...

- *Ne peut-on pas installer des réflexions lumières plutôt que les plots qui abîment les véhicules ?
Ou peut-être mettre un panneau de ralentissement 30 km/h ?*

Nous allons étudier cette proposition avec les Services techniques, vérifier à ce que le sens giratoire soit bien pour y remédier.

- *Devant le salon de coiffure "Jean-Claude", il y avait un emplacement de stationnement pour voitures. 4 plots sont désormais installés. Peut-on y remédier afin de pouvoir s'y garer ?*
- *Il y a un dépose-minutes à l'angle des rues Trébois/Aristide-Briand : on avait demandé qu'il soit décalé... mais rien n'a été fait et les véhicules se garent anarchiquement. Peut-il être décalé comme demandé ?*

Nous allons faire remonter cette demande aux Services concernés.

- **Relance signalisation Pavillon des fêtes - Place Verdun.** Afin que les gens puissent s'orienter à partir de la rue Antonin-Raynaud, peut-on prévoir d'installer à proximité de la fourrière côté rue Antonin-Raynaud, un ou des panneaux indiquant la direction du Pavillon des fêtes situé place de Verdun. Très souvent, les personnes qui se rendent à cette salle via les rues Kléber/Carnot/Antonin-Raynaud, arrivés devant le parking, interrogent les passants pour savoir où se trouve cette salle.

Pour exemple, le panneau fixé sur les grilles du parc la Planchette rue Jacques-Mazaud, en face des bureaux de Levallois-Habitat (photo jointe), en rajoutant des flèches de direction.

Ce sujet a effectivement été évoqué en réunion en avril 2024, et nous vous avons répondu que cette demande avait été transmise à la Direction des Espaces verts afin qu'elle soit étudiée.

Nous vous confirmons que cette demande a été validée et que les panneaux vont partir en fabrication et seront installés prochainement !



- **Aménagement au Parc de la Planchette.** Dans toutes les allées, les vélos et trottinettes circulent très rapidement, au risque de renverser petits et plus grands. Un circuit ne pourrait-il pas être prévu, pour la circulation de ces "bolides" ?

Pas d'aménagement de circuit, car la circulation en trottinette et en vélo y est interdite. En revanche, des contrôles sont effectués pour faire cesser toute infraction au règlement. Les rondes des ASVP ont été multipliées.

Peut-on faire une campagne, début septembre, afin d'informer les gens, même non Levalloisiens, que les trottinettes et vélos sont interdits dans le Parc ?

Oui tout à fait, nous allons faire le nécessaire.

Aussi, nous travaillons avec les villes limitrophes sur le sujet "coulée verte" pour la circulation des vélos.

- *Les séparateurs gris sur les pistes cyclables sont très "casse gueule".*

Nous continuons l'étude d'autres réflexions afin d'étendre les zones cyclables.

- **Relance collecte du verre.** Les jours de la collecte étant réduits, dans certains immeubles les poubelles pour le verre ne suffisent plus et les bouteilles sont posées à même le sol ou dans des sacs.
Dans certains immeubles comme celui du 4 rue Antonin-Raynaud, il y a de la place pour en rajouter une. À savoir que 2 poubelles (une pour les ordures ménagères, l'autre pour les cartons et plastiques) sont constamment inutilisées, donc échangeables. À qui s'adresser pour rajouter des poubelles à verre ?

Ce point a été remonté et pris en compte.

La Ville a réduit la fréquence de l'enlèvement du verre, ce qui nous a obligés à rajouter des poubelles. Il n'y a pas d'économie substantielle, mais il y avait beaucoup de nuisances sonores et le niveau de tonnage énorme. Nous avons essayé de tout rééquilibrer. Nous avons exigé de notre délégataire d'avoir des camions électriques, coûteux, certes.

Aussi, pour tout ce qui a trait aux collectes, il est possible de contacter la Ville en envoyant un mail à l'adresse suivante pour tous débordements : collecte@ville-levallois.fr

Photos du local au 4 rue Antonin-Raynaud



- **Nuisances sonores à l'angle de la Place Général Leclerc et Anatole-France.** À l'emplacement des anciens bureaux LVMH, les travaux réveillent les riverains dès 7 heures tous les matins par le bruit, même le week-end parfois, c'est l'enfer !

Il serait bien que la Police municipale fasse respecter les horaires indiqués sur le décret pris par la Ville.

Il y a eu un rappel à l'ordre à l'entreprise afin de lui rappeler ses obligations, tant en termes d'horaires que de tenue du chantier. Contrôle intempestif pour vérifier les horaires et la Police municipale verbalise.

Des injonctions d'arrêt du chantier peuvent aussi être prises.

Nous l'avons fait !

Pour rappel, si des travaux ont lieu le week-end, c'est vraiment à titre tout à fait dérogatoire et ponctuellement.

- *Toujours sur ce même chantier, témoignage d'un riverain sur un incident : il y a quelques jours, une grosse poutre métallique "a glissé" de l'échafaudage, à peine retenue par un filet. Ce dernier a couru pour prévenir les ouvriers de la catastrophe qui allait arriver. Comme ce chantier est immense, personne ne trouvait le Chef de chantier !*

Il a été rappelé au Responsable du chantier de veiller au strict respect des horaires de chantier, conformément à notre arrêté relatif au bruit (du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00). Les services le contrôleront.

- **Remarques d'un Conseiller de quartier, pour la tranquillité et la sécurité des piétons sur les trottoirs :**
 - Halte aux trottinettes électriques, aux vélos, aux scooters et même aux motos sur les trottoirs.
 - Halte aux terrasses envahissantes, aux chevalets de publicité et autres kakemonos.
 - Halte aux chantiers incessants qui bloquent les trottoirs.
 - Marcher sur les trottoirs avec un caddie, une poussette, de front avec quelqu'un est un véritable parcours du combattant ; et que pensent les personnes à mobilité réduite, avec canne, béquille et autre et celles en fauteuil roulant.
- **Remarques (suite) : pour éviter de "griller" lors des canicules.** Ce ne sont pas quelques arbres ici ou là qui vont nous protéger lors des canicules ! Il faut une végétalisation massive de nos rues : rue Chaptal rien, rue Louis-Rouquier rien, rue Louise-Michel rien (Ah si, 6 arbres entre Danton et Chaptal).
Je me demande souvent si les élu.es marchent à pied dans la ville ? Que voient-ils.elles ?

Ci-joints deux montages pour illustration.

Végétalisation vs Bétonisation Priorité piétons à Levallois

De la végétation et pas de béton pour lutter contre les effets de la canicule
Des espaces piétons sûrs, dégagés, agréables

04/10/2024

M Galibert Conseil Quartier Général Leclerc

1

Végétalisation : des exemples à développer dans tout le quartier Gal Leclerc



Rue Marius AUFAN : arbres plantés il y a 25 ans par le Maire de Chazeau



Rue Raspail entre Place Jean-Zay et rue Aristide Briand ; aménagement 2024

M Galibert Conseil Quartier Général Leclerc

3

Végétalisation : des suggestions à développer dans tout le quartier Gal Leclerc



Extrait d'une vidéo du Journal Le Monde 2024

04/10/2024

M Galibert Conseil Quartier Général Leclerc

4

Pour votre information, le bout de la rue Louise-Michel va également être végétalisé, c'est en cours. Ainsi que la rue Carnot.

Nous sommes obligés de supprimer quelques places de stationnement pour pouvoir végétaliser le mieux possible. Le projet prévoit d'agrandir les trottoirs lorsque cela est possible.

Côté rue Carnot, on va agrandir les trottoirs, végétaliser et reporter au bout de la rue, les places de stationnement.

Il y a en effet une stratégie pour ces travaux.

Pour les zones 30, cela est en étude, afin d'installer le plus possible de ralentisseurs dans les rues de la ville, notamment rue du Président Wilson. Madame le Maire travaille avec ses équipes pour repenser complètement l'entrée de ville, et sécuriser la circulation des piétons.

- *Y a-t-il une possibilité d'installer des toits végétalisés ?*

Cela n'est pas toujours possible sur tous les immeubles. Nous travaillons avec tous les gros Groupes et Promoteurs sur le chaud et le froid.

Nous pouvons éventuellement demander aux Services de la Ville de venir présenter certains projets.

d. Urbanisme-Environnement

- ***Demande de rencontre*** avec le nouveau responsable de l'urbanisme, Monsieur Julien Denègre, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme et au suivi des Grands projets et ou Monsieur Eddie Garo, Conseiller Municipal à l'Innovation et à la Transformation urbaine. Ceci afin de faire le point sur les différents travaux dans le quartier, connaître le planning associé et aussi sur le projet des jardins et du parvis de la Mairie, afin de faire le relai auprès des riverains.

OK sur le principe. On y rajoutera également Isabelle Coville qui est la première concernée, étant Adjointe déléguée à l'urbanisme.

e. Divers

- ***Journée du Patrimoine à Levallois.*** Peu de portes ouvertes. Peut-on remédier à cela ?

Pour les Journées européennes du Patrimoine (3eme WE de septembre) : nous proposons souvent des actions transversales avec des propriétaires privés comme l'Hôpital Franco-Britannique, le Temple "La Petite Etoile"...

En effet, les bâtiments municipaux dits patrimoniaux, sont souvent occupés comme l'Hôtel des postes, les écoles construites sous la IIIe République, le Club de la Planchette.

Nous avons sollicité des organismes comme l'Office Public de l'Habitat, mais sans résultat pour l'instant.

En parallèle et à défaut de lieux ouverts, nous proposons des circuits dans la ville, à titre d'exemple : parcours architectural (2025) ; Ile de la Jatte à l'occasion des 150 ans de l'impressionnisme (2024), les archives municipales (2023) et l'application de géo localisation "Levallois Mémoires".

Par ailleurs, les visites du cimetière ont été déplacées des Journées européennes du Patrimoine vers la manifestation "Le printemps des cimetières" au mois de mai.

- *Il serait bien d'élargir et renouveler le choix des bâtiments à découvrir pour la Journée du Patrimoine.*

- Une Conseillère de quartier indique qu'il y a une signalétique impressionniste via la Région, qui serait l'occasion d'enlever les vieux panneaux.
- **Inscription aux Centres de Loisirs.** Un père qui a la garde de son enfant de 7 ans une semaine sur 2, n'a pas pu réinscrire sa fille au Centre de loisirs, pour les vacances de Pâques. Celle-ci est donc restée auprès de son père (en télétravail). Est-ce parce que l'enfant est scolarisée à Saint-Cloud, lieu de résidence de la mère ? Que faire en cas de refus ? À quel service s'adresser ?

Il n'existe aucune restriction particulière concernant l'inscription au Centre de loisirs.

Dès lors que l'un des parents est domicilié à Levallois, l'enfant peut être inscrit, même s'il n'est pas scolarisé dans la commune.

Toutefois, pour chaque période de vacances scolaires, certaines démarches sont obligatoires.

L'inscription seule ne suffit pas, les réservations sont obligatoires auprès de *Levalloisirs* pour :

- Le mercredi
- L'accueil du soir
- Les vacances scolaires (via le portail famille)

Avant toute réservation, il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription numérique.

Les périodes de réservations obligatoires sont ouvertes à des dates précises, communiquées en amont aux familles.

Les familles doivent effectuer leurs réservations avant la date limite fixée.

En cas de retard, les demandes pourront être acceptées uniquement sous réserve de places disponibles.

- **Espace de rencontre dédié pour que les Conseillers puissent se réunir** un court instant, pour préparer l'ordre du jour. Une salle est très souvent disponible au 4 rue Antonin-Raynaud. À qui adresser la demande pour y accéder ? A l'Office HLM ?

Ce sujet a déjà été évoqué en réunion en avril 2024 : "*Afin de pouvoir nous réunir au minimum, une fois par trimestre, pour échanger sur nos propositions, nous souhaitons que soit mise à notre disposition la salle située au rez-de-chaussée de l'immeuble du 4 rue Antonin-Raynaud. Cette salle très peu utilisée, est parfois prêtée à des Associations*".

Voici la réponse qui a été donnée et inscrite dans le compte-rendu : "La salle Antonin-Raynaud n'est pas gérée par la Municipalité mais par *Rives de Seine Habitat*, à qui il vous appartient alors d'adresser votre souhait de mise à disposition".

Nous ne pouvons que vous confirmer ce que nous vous avons déjà répondu.

- **Le "Fablab"**

Fablab = espace à la médiathèque Eiffel avec des machines à disposition (après initiation individuelle) sur réservation de créneaux horaires. Types de machines : imprimante 3D, brodeuses, machines à coudre, surjeteuse, presse à chaud, machines de découpe comme Cricut...

→ *Le Fablab dépend de la Microfolie comme le musée à l'Escale (National ? Municipal ? Aides ?).*

Constat :

- *Il y a peu de créneaux disponibles et souvent pas mal d'attente (parfois 3 semaines voir plus pour 2h sur place). Très peu de créneaux et encore moins hors semaine de travail.*
- *Des amis qui habitent la ville et sont usagers de la médiathèque, souvent n'arrivent pas à trouver de créneaux.*

- *Une jeune fille avait lu sur Internet que le Fablab de Levallois accueille les gens et voulait apprendre à coudre. Elle habite le 17ème, ne travaille pas à Levallois et n'a pas de carte hors résidence de la médiathèque. Elle s'est inscrite à une initiation et a la possibilité de venir au Fablab.*
- *J'ai également croisé plusieurs fois une autre jeune fille qui fréquente beaucoup le Fablab et serait dans une configuration similaire, elle habiterait le 19ème.*

Est-ce une démarche normale cette ouverture au plus grand nombre, même sans lien avec la ville ou pouvons-nous réguler et contrôler pour donner priorité aux Levalloisiens ? Justifier domicile + carte d'identité par exemple.

Tout d'abord, par définition, les fablab sont des structures ouvertes à tous, cependant, certaines villes réservent l'accès uniquement à leurs habitants (Créteil – <https://fablab.ville-creteil.fr/#!#>)

Sur le nombre de personnes hors ville, celui est assez faible (5 %) et comprend des personnes travaillant à Levallois. Selon le rapport d'activité 2025, le public est à **95 % levalloisien** pour l'utilisation des machines et **100 % pour les ateliers**. Ce sont des structures réservées aux Levalloisiens, et s'il y a des créneaux disponibles, nous pouvons accueillir quelques non Levalloisiens.

Par ailleurs, lors des initiations à Levallois, les personnes ont durant les séances, une période pratique en plus de la théorie (accompagnement qualitatif). Concrètement, cela assure une plus grande sécurité pour l'utilisation des machines et les personnes repartent avec un objet.

Depuis **janvier 2026**, nous avons "**ouvert**" **plus de créneaux** pour répondre aux nombreuses demandes. À ce jour, les horaires sont les après-midi, le lundi, mardi, jeudi et vendredi (13h30-18h) et toute la journée le mercredi et le samedi (10h-12h et 13h30-18h).

Sur un plan matériel, les machines sont parfois "réservées" pour les initiations et donc indisponibles pour l'utilisation.

Ce service étant gratuit, il arrive aussi que certaines personnes ne se déplacent pas et ne préviennent pas.

Les Levalloisiens remercient souvent oralement l'équipe du Fablab.

- ***Nouvelle demande de rencontre avec ENEDIS sur le même modèle que la rencontre avec VEOLIA.***

Nous allons reprendre contact avec ENEDIS et organiser une réunion commune pour les 4 Conseils de quartier.

3. Questions / Réponses

- *Peut-on reparler dans l'Info-Levallois de l'application "Levallois&moi" car beaucoup de gens ne la connaissent pas ?*

Oui bien sûr, nous allons demander à la Directrice de la Communication de faire un rappel.

4. Prochaine séance : Septembre/Octobre 2026 (la date sera communiquée prochainement)

Monsieur Léopold-Claude SANOGOHO clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

[*conseilsdequartier@ville-levallois.fr*](mailto:conseilsdequartier@ville-levallois.fr)
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois

